



École intégrée Chanoine-Ferland / Saint-Just

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD

2^e SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE
L'ÉCOLE CHANOINE-FERLAND/SAINT-JUST TENUE LE LUNDI,
25 NOVEMBRE 2024, À 18 H 30, EN VISIOCONFÉRENCE OU
PRÉSENTIEL À L'ÉCOLE SAINT-JUST.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée et bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement du 21 octobre 2024 à l'école Chanoine-Ferland.
4. Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement du 21 octobre 2024
5. Correspondance :
6. Retour du comité de parents à Montmagny
7. Questions du public
8. Suivi du budget et des mesures
9. Services des ressources matérielles :
 - 9.1. Consultation du plan triennal

10. Activités sportives, culturelles et éducatives :

- 10.1. Informations complémentaires en lien avec les sorties prévues.
- 10.2. Campagne de financement
- 10.3. Festival Scholastic

11. Service des ressources financières

- 11.1. Résolution transfert du solde KINGA

12. Varia :

- 12.1.

13. Prochaine rencontre : lundi le 27 janvier 2025, à 18h30, visioconférence et en présence à Chanoine-Ferland.

14. Levée de l'assemblée

Marilyn Bolduc, présidente

*Article 64 : toute décision du conseil d'établissement
doit être prise dans le meilleur intérêt des élèves*